

## COMPENSATION ou REFUS de COMPENSATION

### Définition :

La compensation est une opération permettant de compenser les résultats aux examens conduisant à une moyenne générale des notes coefficientées.

Le principe de la compensation ou son refus est propre à chaque université qui définit les principes de validation du diplôme universitaire.

### Compensation semestrielle inter-UE :

Pour un diplôme national, la compensation s'applique à chaque semestre d'examen et entre les UE d'un même semestre. C'est le calcul de la moyenne générale des notes coefficientée du semestre. En cas de session 2, la meilleure des deux notes obtenue à l'UE est conservée pour une même année universitaire.

### Compensation inter-semestrielle :

Pour un diplôme national, la compensation s'applique entre les deux semestres d'une même année de formation. C'est le calcul de la moyenne générale des moyennes de chaque semestre même si les semestres ne sont pas de la même année universitaire.

### Exceptions :

L'exception au principe de la compensation est la non compensation de certaines UE. C'est dans les principes de validation d'un diplôme que les UE non compensables sont identifiées. La liste est consultable sur le site de l'Inspé : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/scolarite/examens>

L'exception au principe de la compensation est le refus de compensation. Le refus de compensation peut se porter sur :

- Les résultats de la session 1
- Les résultats de la session 2
- Les résultats de la compensation semestrielle ou inter-semestrielle

Le refus de compensation porte donc sur les toutes les UE non validées d'un semestre ou d'une année

### Refus de compensation en M1

Après la session 1 : refus de compensation semestrielle et /ou inter-semestrielle avec remise de la demande (formulaire refus de compensation) au secrétariat pédagogique dans les délais. L'étudiant.e est autorisé.e à se présenter à la session 2 pour les UE ayant un résultat AJ à la session 1.

Après la session 2 : refus de compensation semestrielle et /ou inter-semestrielle avec remise de la demande (formulaire refus de compensation) au secrétariat pédagogique dans les délais. L'étudiant conserve la meilleure des deux notes obtenues entre les deux sessions.

### Refus de compensation en M2

Avec une seule session d'examen et la remise de la demande (formulaire refus de compensation) au secrétariat pédagogique dans les délais, le refus de compensation rend impossible la validation du parcours universitaire.

Le refus de compensation est un choix définitif de l'étudiant et a pour conséquence :

- en M1, un droit ouvert à améliorer à la session 2 les résultats AJ obtenus à la session 1
- en M2, la possibilité de demander un redoublement l'année universitaire suit immédiatement